

Date de publication : 06 MARS 2024

Séance du 28 février 2024

Date de convocation : 21 février 2024  
Date d'affichage : 22 février 2024

Nombre de membres :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 32  
Nombre de voix exprimé : 35

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit février,

À dix-huit heures et quarante minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

**Présents** : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Auboïs, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Romain Brette, Jacques Decuignières, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Marc Jaubert, Geneviève Jean, Samantha Khalizoff, Franck Laroche, Nathalie Lebouc, Léon Emma, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Joëlle Richaud, Grégory Risbourg, Jean-Louis Robert, Serge Robin, Richard Rouzet, Catherine Serra et Bernadette Vitale ;

**Absents et excusés** : Céline Alarçon, Anne-Marie Dauphin, Géraud de Sabran-Pontevès, Philippe Egg, Alain de Villebonne et Nicolas Salerno,

**Procurations de** : Karine Mouret à Jean-Marc Brabant, Emilie Bastié à Valérie Grange, Mariane Domeizel à Rose-Marie Dumontier, Josianne Maurin à Richard Rouzet

**Présence sans participation au vote** : Armelle Touati

Madame Eve Maurel est nommée secrétaire de séance

**Objet de la délibération n°2024-029**  
**Convention 2024-2027 relative à l'utilisation des déchetteries du Sud-Vaucluse (Lauris et Vaugines)**  
**de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse**  
**par les usagers du territoire de COTELUB**

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2016-111 du 22 décembre 2016 portant approbation de la convention relative aux flux financiers liés à la gestion des déchets avec la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse ;

Vu la délibération n°2019-122 du 19 décembre 2019 portant approbation de la convention relative à l'utilisation des déchetteries du sud Vaucluse de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse par les usagers du territoire de COTELUB ;

Vu les statuts de Cotelub ;

Vu le projet de convention relative à l'utilisation des déchetteries du Sud-Vaucluse (Lauris et Vaugines) de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse par les usagers du territoire de COTELUB ci-annexée ;

Considérant ce qui suit :

La Communauté de Communes "Les Portes du Luberon" a été dissoute au 1er Janvier 2017 ; les communes de Cadenet et Cucuron ont rejoint la communauté de communes COTELUB, celles de Lauris, Lourmarin, Puget, Puyvert et Vaugines ont intégré la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse (LMV).

Afin d'éviter une interruption du service public liée à la gestion des déchets pour les usagers du territoire du Sud-Luberon, LMV et COTELUB ont signé une première convention pour la période 2017-2019 relative à l'accès, par les usagers de COTELUB, aux déchetteries transférées alors à LMV (1 déchetterie à Lauris, 1 déchetterie à Vaugines et 1 dépôt de gravats à Puyvert) afin que les habitants des communes membres de COTELUB puissent utiliser lesdits équipements moyennant une prise en charge financière partielle des coûts portés par LMV. Ladite convention a été renouvelée pour une période de deux ans (2019-2020), puis renouvelée tacitement entre 2021 et 2023. Celle-ci est arrivée à expiration au 31 décembre 2023.

LMV dispose aujourd'hui de 3 déchetteries situées sur le territoire du Sud-Luberon accessibles aux usagers du territoire de COTELUB :

- à Lauris : 1 déchetterie multi-matériaux
- à Vaugines :
  - 1 déchetterie multi-matériaux
  - 1 plateforme de déchets verts "Mon Espace Vert"

Afin de maintenir l'accès aux habitants du Sud Luberon aux usagers du territoire de COTELUB, il convient d'établir une nouvelle convention pour la période 2024-2027 qui fixe :

- les modalités d'accès aux 3 déchetteries susvisées par les usagers de COTELUB,
- les modalités de prise en charge financière partielle par COTELUB des coûts de ces équipements financés par LMV,
- les modalités de versement des recettes matières de LMV à COTELUB.

Il est précisé que LMV fait son affaire de la facturation aux professionnels du territoire de COTELUB conformément à la tarification adoptée par le conseil communautaire de LMV.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention relative à l'utilisation des déchetteries du Sud-Vaucluse (Lauris et Vaugines) de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse par les usagers du territoire de COTELUB ;
- De l'autoriser à signer la convention ;
- De l'autoriser à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention relative à l'utilisation des déchetteries du Sud-Vaucluse (Lauris et Vaugines) de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse par les usagers du territoire de COTELUB ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

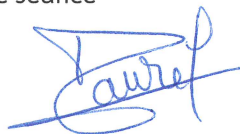
Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

35 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Eve Maurel  
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch  
Président

